



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du date 2024

Intervention de **Simon BRUNEAU**

Délibération 24 : AGENCE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (A.D.P.S)

Mesdames et messieurs,

La prévention spécialisée est une pratique éducative essentielle pour lutter contre la marginalisation des jeunes. Leur méthode de travail permet d'aller vers les jeunes les plus en difficulté, là où les acteurs institutionnels ne peuvent plus agir. Ils permettent aux jeunes marginalisés d'avoir les moyens de se construire un avenir.

Cette délibération aurait pu être portée par un ou une autre adjoint.e que celui à la tranquillité publique et prévention des risques. En effet la prévention spécialisée est mise en œuvre par le département au titre de la protection de l'enfance et non dans le cadre de la prévention de la délinquance.

merci de votre écoute



Citoyen·nes
engagé·es